

Montgomery County Public Schools **Lignes Directrices Concernant les Questions d'Identité de Genre de l'Élève¹**

Il est important que tous les membres du personnel et tous les élèves reconnaissent et respectent les questions d'identité de genre, y compris les élèves qui s'identifient comme transgenres ou ceux dont le genre est non conforme. Dans la mesure du possible, Montgomery County Public Schools (MCPS) accommodera des demandes relatives à l'identité de genre et s'efforcera de protéger la vie privée et la confidentialité de l'élève. MCPS s'engage à fournir un environnement scolaire sûr et accueillant, où les élèves sont engagés dans l'apprentissage et sont des participants actifs dans la communauté scolaire parce qu'ils se sont acceptés et appréciés. Conformément aux valeurs fondamentales du Board of Education de Montgomery County, les lignes directrices qui suivent, qui sont alignées avec les conseils du Maryland State Department of Education² et la Politique ACA du Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*, énoncent les attentes de l'ensemble du système que la discrimination, la stigmatisation, et l'intimidation ne seront pas tolérées. Ces lignes directrices ne peuvent pas prévoir toute situation qui pourrait se produire. Par conséquent, les besoins de chaque élève doivent être évalués cas par cas.

Objectifs

- Soutenir les élèves pour qu'ils puissent participer dans la vie scolaire conforme à leur identité de genre affirmée.
- Respecter les droits des élèves de garder leur identité de genre ou statut transgenre privé(e) et confidentiel(le).
- Réduire la stigmatisation et la marginalisation des élèves transgenres ou de ceux dont le genre est non conforme;
- Promouvoir l'intégration sociale et l'inclusion culturelle des élèves transgenres ou de ceux dont le genre est non conforme; et
- Fournir un soutien aux membres du personnel qui leur permettra d'aborder de façon appropriée et uniforme les problèmes d'identité de genre des élèves.

Définitions

Les définitions fournies dans le présent document ne cherchent pas à caractériser les élèves, mais plutôt à aider à comprendre les élèves transgenres ou ceux dont le genre est non conforme. Les élèves peuvent utiliser ou ne pas utiliser ces termes pour se décrire.³

¹ Politiques Connexes de Montgomery County Board of Education et Règlements Connexes de MCPS: ACA, ACF, JHF, JHF-RA, ACA-RA, ACF-RA

² Pour obtenir de plus amples informations et des listes de ressources supplémentaires, consultez: Maryland State Department of Education, *Providing Safe Spaces for Transgender and Gender Non-Conforming Youth: Guidelines for Gender Identity Non-Discrimination* (Octobre 2015), disponible à: marylandpublicschools.org/about/Documents/DSFSS/SSSP/ProvidingSafeSpacesTransgendergenderNonConformingYouth012016.pdf.

³ Ces définitions ont été trouvées dans les ressources suivantes: American Psychological Association; Maryland State Department of Education; Maryland Public Secondary Schools Athletic Association; National School Boards Association; National Collegiate Athletic Association; Massachusetts Department of Elementary and Secondary Education; New York

- Agenre: Sans genre (aussi non-genré, genre neutre).
- Sexe assigné à la naissance: la désignation de sexe enregistrée sur l'acte de naissance d'un nouveau-né, si un tel acte est fourni à la naissance.
- Identité de genre: La conviction ou la connaissance psychologique interne profonde d'une personne relative à son propre genre. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non à son sexe assigné à la naissance. La plupart des personnes ont une identité de genre qui correspond à leur sexe assigné à la naissance. Pour certains, cependant, leur identité de genre est différente de leur sexe assigné à la naissance. Tout le monde possède une identité de genre, non seulement les personnes transgenres. Aux fins de la présente directive, l'identité de genre d'un élève est celle qui est affirmée de façon régulière à l'école.
- Expression de genre: La manière par laquelle une personne représente ou exprime son genre à autrui, souvent par le comportement, les habits, les coiffures, les activités, la voix, les choix de parole et de mots, ou les maniérismes.
- Transgenre: Un adjectif décrivant une personne dont l'identité ou l'expression de genre est différente de celle liée traditionnellement au sexe de la personne assigné à la naissance. Les autres termes qui peuvent se définir de façon similaire sont « transsexuel » et « trans. »
- Genre non conforme: Un terme pour les personnes dont l'expression de genre diffère des attentes conventionnelles ou stéréotypées, telles que les garçons "féminins," les filles "masculines," et pour ceux dont l'expression de genre est androgyne. Ceci comprend les personnes qui s'identifient en dehors des catégories traditionnelles du genre, ou qui s'identifient comme étant deux genres ou plus. Les autres termes qui peuvent avoir des significations similaires sont « gender diverse » ou « gender expansive. »
- Transition: Le processus par lequel une personne change son expression de genre pour qu'elle s'aligne sur son identité de genre. Pour se sentir confortables et exprimer leur identité de genre à autrui, les personnes transgenres peuvent adopter une variété de mesures (par exemple, utiliser un surnom, ou changer légalement leur prénom et/ou leur désignation sexuelle sur des documents officiels; choisir des habits et des coiffures qui reflètent leur identité de genre; et généralement vivre et se présenter à autrui conformément à leur identité de genre). Certaines personnes transgenres, mais pas toutes, prennent des hormones ou subissent des interventions chirurgicales afin de changer leur corps pour conformer à leur identité de genre.
- Cisgenre: Une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre correspondent au sexe de la personne assigné à la naissance; une personne qui n'est pas transgenre ou une personne dont le genre est conforme.

Travailler de Façon Proactive avec les Élèves Transgenres et Ceux dont le Genre n'est pas Conforme

- Le directeur (ou son représentant), en collaboration avec l'élève, et la famille de l'élève (si la famille soutient l'élève), devrait développer un plan pour assurer que l'élève ait un accès égal et des opportunités égales pour participer dans tous les programmes et toutes les activités à l'école, et que l'élève soit par ailleurs protégé contre la discrimination basée sur le genre à

l'école. Les écoles devraient utiliser le Formulaire 560-80 de MCPS: *Formulaire d'Accueil: Soutenir l'Identité de Genre de l'Élève (Supporting Students, Gender Identity)* (Pièce jointe A-1) pour soutenir ce processus.

- Les besoins de chaque élève devraient être évalués sur la base de cas-par-cas, et tous les plans devraient être évalués en permanence et révisés selon le besoin. Comme partie du plan, les écoles devraient identifier les membres du personnel qui seront le(s) contact(s) principal (principaux) pour l'élève. Le plan devrait définir la façon dont le soutien sera fourni et comment et à qui l'information sera divulguée. De plus, chaque plan devrait indiquer le prénom préféré, les pronoms, les activités parascolaires, les vestiaires, les toilettes, les espaces et zones sûrs, et les autres soutiens de sécurité, ainsi des événements formels tels que la cérémonie de remise de diplômes.
- Avant de contacter le parent/tuteur légal d'un élève, le directeur ou le membre du personnel désigné devrait parler avec l'élève afin de déterminer le niveau de soutien que l'élève reçoit ou prévoit de recevoir à domicile. Dans certains cas, les élèves transgenres et ceux dont le genre est non conforme pourraient ne pas exprimer ouvertement leur identité de genre à la maison, pour des raisons telles que les préoccupations de sécurité ou le manque d'acceptation. Des questions d'identité de genre peuvent être complexes et peuvent impliquer un conflit familial; si ceci est le cas et un soutien est requis, l'Office of School Support and Improvement ou l'Office of Student and Family Support and Engagement (OSFSE) devrait être contacté.

Informations Concernant la Vie Privée et la Divulgestion

- Tous les élèves ont droit à la vie privée. Ceci comprend le droit de garder privé son statut transgenre ou sa présentation de genre non conforme à l'école.
- Des informations concernant le statut transgenre, le nom légal, ou le sexe assigné à la naissance d'un élève peuvent constituer des informations médicales confidentielles. La divulgation de ces informations à d'autres élèves, à leurs parents/tuteurs légaux, ou à des tiers peut enfreindre les lois concernant la vie privée, telles que la Loi sur les Droits à l'Éducation et la Protection de la Vie Privée des Familles (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA).
- Les écoles devraient assurer que toutes les informations médicales relatives aux élèves transgenres soient gardées de façon confidentielle conformément aux lois applicables de l'état, locales, et fédérales concernant la vie privée.
- Veuillez noter qu'un diagnostic, traitement, ou autre documentation médical(e) *n'est pas* requis(e) pour qu'une école réponde à des demandes relatives à l'identité de genre.
- Les élèves transgenres et les élèves dont le genre est non conforme ont le droit de discuter de et de démontrer ouvertement leur identité et expression de genre, et de décider quand, avec qui, et à quel point ils partagent des informations privées. Si les élèves choisissent de divulguer leur statut aux membres du personnel ou à d'autres élèves, cela n'autorise pas les membres du personnel scolaire à divulguer le statut d'un élève aux autres, y compris les parents/tuteurs légaux et autres membres du personnel scolaire, sauf en cas d'exigence légale, ou si les élèves ont autorisé une telle divulgation.

Noms/Pronoms

- Les membres du personnel scolaire doivent adresser les élèves par le nom et pronom correspondant à l'identité de genre qui est affirmée de façon régulière à l'école. Les élèves ne sont pas exigés d'obtenir un changement de nom et/ou de désignation de sexe ordonné par le tribunal, ou de changer leur dossier d'élève comme condition préalable de se faire adresser par le nom et le pronom qui correspondent à leur identité de genre. Dans la mesure du possible, et conformément aux présentes lignes directrices, le personnel scolaire doit faire des efforts de maintenir la confidentialité du statut transgenre de l'élève.
- À tout instant où les écoles ne sont pas exigées légalement d'employer le nom légal ou le sexe assigné à la naissance sur les dossiers scolaires et autres documents, l'école devrait utiliser le nom et le genre préférés par l'élève, y compris utiliser le nom préféré de l'élève pour les listes de classe, les badges d'identification, les annonces, les certificats, les journaux, les bulletins, et les annuaires.

Dossiers Officiels

- Les écoles sont exigées de maintenir un dossier d'élève permanent pour chaque élève, qui comprend le nom et genre légaux de l'élève. Dans certaines situations où les écoles sont exigées d'employer le nom et genre légaux de l'élève utilisés dans le dossier permanent de l'élève, tel que pour les examens normalisés ou les rapports au Maryland State Department of Education (MSDE), les membres du personnel et les administrateurs scolaires adopteront des procédures qui éviteront la divulgation involontaire du nom et genre légaux de l'élève, lorsqu'ils diffèrent du nom et genre préféré de l'élève.
- Il faudra changer le dossier permanent de l'élève pour refléter un changement dans le nom ou genre légal de l'élève, sur réception de documentation que le nom et/ou le genre légal (légaux) a/ont été changé(s) en vertu d'une ordonnance du tribunal, d'un nouveau certificat de naissance, d'une pièce d'identité émise par l'état ou le gouvernement fédéral, ou sur réception de documentation d'un prestataire de soins de santé autorisé. Si un élève et/ou le parent/tuteur légal de l'élève demande un changement au dossier permanent de l'élève sans une telle documentation, l'école devrait contacter OSFSE.
- L'école devrait fournir un moyen de protéger l'ancienne identité de l'élève dès qu'un changement au nom et/ou genre légal (légaux) de l'élève a eu lieu, et archiver les anciens dossiers où ils ne sont pas facilement accessibles à des membres du personnel qui n'ont pas nécessairement besoin d'y avoir accès.
- Sauf si l'élève ou le parent/tuteur légal en a autrement précisé, les membres du personnel scolaire, en contactant le parent/tuteur légal d'un élève transgenre, devraient utiliser le nom légal de l'élève et le prénom correspondant au sexe de l'élève assigné à la naissance.

Code Vestimentaire

- Les élèves transgenres ou ceux dont le genre est non conforme ont le droit de s'habiller d'une manière qui soit conforme à leur identité de genre ou leur expression de genre, à condition que leur habillement se conforme au code vestimentaire de MCPS. Les membres du personnel scolaire n'appliqueront pas le code vestimentaire scolaire plus strictement pour les élèves transgenres ou pour ceux dont le genre est non conforme que pour autres élèves.

- Les écoles devraient considérer des codes vestimentaires neutres pour des photos de classe ou d'annuaire, des cérémonies de société d'honneur, des cérémonies de remise de diplôme, ou des soirées dansantes.

Activités Basées sur le Genre

- Les écoles devraient évaluer toutes les politiques, règles, et pratiques basées sur le genre, et maintenir uniquement celles qui ont un objectif pédagogique clair et précis. Lorsque les élèves sont séparés en fonction de leur genre/ dans des activités scolaires ou sont par ailleurs sujets à une règle, politique, ou pratique spécifique au genre qui soit légale, les élèves doivent pouvoir participer conformément à leur identité de genre.

Zones Séparées par le Genre

- Là où les installations sont désignées en fonction du genre, les élèves **doivent** avoir accès aux installations correspondant au genre (par exemple, toilettes et vestiaires) conforme à leur identité de genre affirmée de façon régulière.
- Tout élève qui se sent mal à l'aise d'utiliser une installation partagée pour des raisons de sécurité, d'intimité, ou pour toute autre raison, devrait sur demande, avoir accès à un aménagement alternatif qui soit sûr et non-stigmatisant, tel que des toilettes privées, ou en ce qui concerne les vestiaires, une partition ou un rideau pour l'intimité, l'utilisation de toilettes privées ou d'un bureau privé à proximité, ou bien une heure différente pour se changer. L'accès devrait être fourni à l'élève d'une manière qui protège sa confidentialité.
- Les élèves qui ont le droit d'utiliser une installation conforme à leur identité de genre ne peuvent pas être obligés d'utiliser un aménagement alternatif. Des aménagements alternatifs devraient être utilisés uniquement sur demande de l'élève et d'une manière qui garde confidentiel le statut transgenre de l'élève.
- Certains élèves peuvent se sentir mal à l'aise lorsqu'un élève transgenre utilise la même installation spécifique au sexe. Ce malaise ne constitue pas une raison de refuser l'accès à l'élève transgenre. Les administrateurs scolaires ainsi que les membres du personnel des services de conseil devraient travailler avec les élèves pour aborder le malaise et promouvoir une compréhension de l'identité de genre, ainsi que de créer une culture scolaire qui respecte et apprécie tous les élèves.
- Nouvelle Construction/Rénovation:
 - Si des installations existantes ne répondent pas aux exigences de l'administration scolaire de fournir une installation neutre pour les élèves, les écoles devraient travailler avec Department of Facilities Management en vue de développer des plans d'installations, ce qui pourraient inclure la rénovation d'installations existantes.
 - Prenant en compte des considérations de sécurité des élèves, le Department of Facilities Management devrait travailler pour mettre en œuvre des équipements sanitaires neutres qui soient pour l'usage des élèves/du public.
 - Dans la mesure du possible, MCPS devrait construire à chaque étage et dans les lieux très fréquentés au moins une pièce pour des toilettes neutres.
 - Dans la mesure du possible, MCPS devrait incorporer au moins un vestiaire neutre dans la conception de nouvelles écoles et de rénovations des écoles, en prenant en compte des considérations de sécurité et de confidentialité dans la conception et l'emplacement de l'installation neutre.

Cours d'Éducation Physique et Activités Sportives Internes

- À tout instant où l'école fournit des cours d'éducation physique et des activités sportives internes séparé(e)s par genre, les élèves devraient être permis de participer d'une manière conformément à leur identité de genre.

Sports Interscholaires

- La participation dans des sports interscolaires est déterminée conformément aux politiques et lignes directrices de la Maryland Public Secondary Schools Athletic Association (MPSSAA).
- Selon les directives de la MPSSAA et pour assurer l'équité compétitive, l'intégrité des sports pour les femmes, et les opportunités égales de participer sans discrimination, les élèves transgenres et ceux dont le genre est non conforme seront permis de participer dans les équipes sportives interscolaires: (a) du sexe de l'élève assigné à la naissance; (a) du genre vers lequel l'élève a fait la transition; ou (c) de l'identité de genre affirmée de l'élève, telle qu'établie dans leur dossier scolaire (à exclure des dossiers exigés par la loi pour maintenir le nom et genre légaux).
- Les écoles devraient renvoyer tout appel relatif à l'éligibilité de participer dans des sports interscolaires au MCPS Athletics Unit.
- Compétitions à d'autres écoles: des aménagements fournis à l'école de quartier devraient être disponibles à d'autres installations avec le consentement de l'élève et comme partie du plan de l'élève. L'entraîneur ou l'école de quartier devrait informer l'école à visiter concernant tout aménagement nécessaire, en gardant l'identité de l'élève confidentielle.

Éducation en Plein Air/Excursions Scolaires où les Élèves Passent la Nuit

- Il faut permettre aux élèves de participer conformément à leur identité de genre affirmée.
- Des dispositions pour dormir devraient être discutées avec l'élève et sa famille (si la famille soutient l'élève). Sur demande, l'élève devrait avoir accès à un aménagement alternatif sûr et non stigmatisant, tel qu'un lieu de couchage privé si possible.
- Les écoles devraient essayer de répondre aux besoins de tout élève qui souhaite une plus grande intimité, si possible, sans isoler d'autres élèves.
- Le statut transgenre d'un élève constitue une information confidentielle et les membres du personnel scolaire ne pourront pas divulguer ou exiger la divulgation du statut transgenre d'un élève à d'autres élèves ou à leurs parents/tuteurs légaux dans le cadre d'une excursion scolaire sans le consentement de l'élève et/ou du parent/tuteur légal de l'élève.

Intimidation et Harcèlement

- La Politique JHF du Board de MCPS et le Règlement JHF-RA de MCPS concernant la Brimade, le Harcèlement, ou l'Intimidation sont disponibles sur le site web de MCPS à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/section.aspx?sectionID=10.
- L'intimidation et le harcèlement incluent une conduite qui est menée à un élève basée sur l'identité ou l'expression de genre réelle ou perçue de l'élève, et comprend une conduite qui cible un élève en raison d'une caractéristique d'un ami, d'un membre de la famille, ou d'une autre personne ou d'un autre groupe à qui un élève s'associe.
- Des plaintes allégeant la discrimination ou le harcèlement dirigé(e) à un élève basé sur l'identité ou l'expression de genre réelle ou perçue de l'élève, devraient être gérées de la même manière que d'autres plaintes de discrimination ou de harcèlement. Les écoles

devraient être vigilantes en ce qui concerne l'intimidation et le harcèlement, et devraient faire face à ces problèmes.

- Les membres du personnel scolaire devraient prendre toutes les étapes raisonnables pour assurer la sécurité et l'accès pour les élèves transgenres et pour ceux dont le genre est non conforme à leur école et soutenir les droits des élèves d'affirmer leur identité et expression de genre.
- Les élèves ne seront pas disciplinés sur la base de leur identité ou expression de genre réelle ou perçue.

Espaces Sûrs

- Pass « Flash » ou de Couloir: Si nécessaire, les écoles devraient permettre à un élève transgenre ou à un élève dont le genre est non conforme de se rendre à un espace sûr (par exemple, bureau principal, bureau du conseiller) à tout moment où l'élève affronte une situation dans laquelle il ne se sent pas en sécurité ou se sent mal à l'aise.
- Zones Sûres: Les écoles devraient désigner certaines salles de classes, des bureaux spécifiques, ou un emplacement dans une école qui soit déterminé comme une zone sûre où tout élève, pour quelque raison, peut se rendre sans se sentir jugé et peut se sentir à l'aise et en sécurité.

Révisé le 11/8/17